



## Foire aux questions : bourse aux livres

**1, 2 et 3 avril 2022 au Centre Culturel de Brumath**

L'entrée de la bourse aux livres est-elle payante?

Non, l'accès est gratuit.

Faut-il payer un emplacement comme pour une brocante?

Non, la FCPE se charge de vendre vos articles durant les 2 jours et 50% du prix de vente sera retenu par la FCPE au profit des écoles de Brumath.

Puis-je vendre tout type de livre ?

Oui sauf les livres ésotériques ou à caractère pornographique. Nous n'acceptons pas non plus les revues ou les magazines (seuls ou en lots).

Acceptez-vous des CD, des DVD, des jeux de console?

Non (depuis 2019, nous ne souhaitons plus proposer d'articles multimedia).

Les mineurs ont-ils le droit de vendre des articles ?

Non, la présence d'un adulte est obligatoire lors de la dépose et de la restitution.

Puis-je négocier le prix des livres que je souhaite acheter ?

Non, ils sont fixés au préalable par le vendeur avec tact et mesure.

Est-il possible de payer par chèque ou par carte bleue ?

Non, nous acceptons uniquement le règlement en espèces.

Dois-je obligatoirement remplir la fiche vendeur moi-même ?

Oui, votre liste doit être déjà préparée afin de minimiser le temps d'attente lors du dépôt des articles le vendredi soir ou le samedi matin.

Est-il possible de préparer ma liste vendeur sur mon ordinateur plutôt que de la remplir à la main ?

Oui, un fichier Word peut être demandé au contact FCPE. Il faut cependant veiller à conserver le formulaire dans sa forme originale.

Si j'ai déjà participé à la bourse aux livres, puis-je garder mon N° de vendeur ?

Non, un nouveau numéro vous sera attribué.

Comment est réparti le résultat des ventes ?

50 % du prix de vente revient au vendeur, 50% du prix de vente revient à la FCPE qui le redistribue intégralement aux écoles de Brumath.

Est-ce que le dépôt des livres peut déjà se faire le vendredi ?

Oui, le dépôt des articles se fait le vendredi de 17h à 19h, le samedi matin de 9h30 à 11h30. La restitution aura lieu le dimanche entre 18h et 19h.

Puis-je effectuer des achats lorsque je dépose mes articles à vendre ?

Non, la vente débute samedi 2 avril à 14h pour tout le monde.

Est-ce que je peux venir chercher mes invendus avant l'horaire prévu du dimanche soir ?

Non, le calcul des bénéfices n'est réalisable qu'à la clôture de la vente. La restitution aura lieu le dimanche entre 18h et 19h.

Est-ce qu'il y a une buvette ou une petite restauration ?

Non, ce n'est pas prévu.

Est-ce que le pass vaccinal est obligatoire ?

Nous appliquerons les contrôles sanitaires en vigueur à cette date-là, contrôles imposés par la préfecture du Bas-Rhin.